



SYNDICAT
— MIXTE —
du PAYS VENDÔMOIS

Compte-rendu

Comité de Pilotage « Energie »

Le 28 janvier 2013

Syndicat Mixte du Pays Vendômois
2 avenue des Cités Unies d'Europe – 41100 VENDOME
Tel/Fax/Rép : 02.54.89.41.19

Etaient présents :

DORSEMAINE Jean-Pierre	Cté du Vendômois Rural
JANVIER Gérard	Cté des Coteaux de la Bray
BOULAI Michel	Cté du Pays de Vendôme
EVRARD Raymond	Cté du Haut Vendômois
FERRIERES Jean-Luc	Cté des Collines du Perche
MAINCION Isabelle	Pays Vendômois
MAINO Sylvie	Pays Vendômois
HUBERT Thomas	Pays Vendômois
DESOEUVRE Jérôme	Pays Vendômois

Etaient excusés :

GRANGER Claire	Cté du Pays de Ronsard
MOYER Guy	Cté du Pays de Ronsard

Relevé de propositions suite aux différents échanges

I- Organisation du travail des 2 thermiciens/CEP

La répartition (avec souplesse) du territoire pour Jérôme DESOEUVRE et Thomas HUBERT est validée.

Jean-Pierre DORSEMAINE demande qu'un tableau de synthèse des visites effectuées soit réalisé. Ceci afin que les élus du comité soient au courant des demandes d'intervention et puissent orienter au mieux le travail des 2 thermiciens.

Jean-Luc FERRIERE considère que vu l'importance du bâti ancien énergivore en Vendômois, classé pour partie, il serait plus intéressant de réfléchir au développement d'énergies renouvelables (d'où la défense de la filière bois) quand on ne peut pas intervenir sur la structure ou difficilement sans altérer le charme de la construction.

La réglementation régionale actuelle apparaît limitée par rapport à la prise en compte du bâti ancien exceptionnel.

Jean-Luc FERRIERE et Jean-Pierre DORSEMAINE insistent sur le rôle des 2 thermiciens d'aider les élus à faire le choix d'intervenir ou pas sur tel ou tel bâtiment pour éviter des dépenses inutiles.

II- Récupération des CEE (hors dossiers subventionnés ADEME)

Même si la collecte des factures prend du temps, c'est une bonne façon de faire prendre conscience du coût des consommations énergétiques.

Les élus donnent leur accord pour étudier, avec le soutien des services Marchés de la communauté du Pays de Vendôme, une convention entre le Pays et les collectivités membres (à l'exception de Vendôme, déjà organisée en ce sens), afin de faire remonter les CEE (hors dossiers ADEME) des travaux d'isolation réalisés sur le territoire.

Une première répartition envisagée est de 50/50 entre le Pays et les collectivités.

D'autre part les élus donnent leur accord aux CEP pour l'achat d'appareils et d'instruments de mesures (enregistreur de température/hygrométrie, distance mètre, thermomètre, compteur de consommation électrique...) dans la limite de 1 000€.

La proposition des CEP d'étudier la mise en place d'un marché à bon de commande pour les Diagnostics Eclairage Public est retenue.

III- Partenariat CAUE

Raymond EVRARD souligne tout l'intérêt qu'il voit pour certains projets à coordonner la réflexion sur l'utilisation du bâtiment et son isolation.

Dans les cas particuliers où il s'agit à la fois de repenser un meilleur aménagement du bâti en même temps que son isolation ; chaque collectivité fera savoir si elle est d'accord pour un travail commun CEP Pays et architecte CAUE.

IV- Cahier des charges PCET

Ce n'est pas simple. L'exemple du cahier des charges Agenda 21 conçu pour les Pays par Ernst & Young ne satisfait pas l'ADEME et aucun Pays de la Région Centre n'a encore un cahier des charges PCET.

Afin de mieux définir le contenu de la demande PCET, il est demandé aux élus quels sont leurs choix en matière de champs d'intervention (énergie, eau, déchets, transports, urbanisme ?) et secteurs visés (agriculture, tourisme, documents d'urbanisme, ... ?).

Devant l'impossibilité de savoir quels sont les domaines les plus impactés en Vendômois par les gaz à effet de serre, les élus décident de confier au bureau d'études la conduite d'un PCET sans choix d'intervention préalable.

Ce sera au vu du diagnostic identifiant les secteurs les plus impactant que les élus établiront leurs priorités d'actions.

Le Plan Climat du Conseil Général a été validé en décembre 2012.

Les élus du comité énergie souhaitent demander à Bernard BONHOMME, Conseiller Général, en charge du développement durable au Département de venir présenter le Plan Climat du Conseil Général de Loir-et-Cher.